

Délibération
n°2021-96 du 14 septembre 2021

**OBJET – Gestion et prévention des déchets :
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :
Exonérations 2022 de locaux à usage
industriel et de locaux commerciaux.**

Rapporteur : M. Jean-Marc CHIAPPONI

Le 14 septembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 septembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Corinne CHANFRAY est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elise FAURE,
M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNEOUD,
M. Elie HAMDANI à M. Thomas SCHWARZ,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,
M. Jean-Pierre MASSON à M. Sébastien FINE.

Monsieur le 1^{er} conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-25-00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB, notamment en matière de gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'article 1521-III. 1 du code général des impôts,

Vu la délibération n° 2021-29 du 30 mars 2021 fixant les taux de fiscalité, dont la TEOM, pour l'exercice 2021 sur le territoire de la CCB,

Vu l'avis favorable du Bureau du 2 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et Transition Ecologique du 7 septembre 2021.

Considérant que les exonérations de TEOM pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux doivent être nominatives et délibérées annuellement,

Considérant que les douze dossiers de demande d'exonération pour l'imposition de la TEOM 2022 transmis dans le délai imparti à la CCB par des entreprises du territoire sont recevables,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel et commerciaux suivants :
 - SAS Briancondis, section AR 200 portant le numéro invariant 050230212519 pour les locaux du magasin Leclerc situés 7 rue de la Soie à Briançon dont le propriétaire est le numéro 023+1683G
 - SCPI Immorente, section AK 240 portant les numéros invariants 0112946K, 0112947F et 0223234B pour les locaux du magasin Géant Casino Briançon, 1 et 1B chemin Fanton à Briançon dont le propriétaire est le numéro 023+01543U
 - SCI Extension, section AX 382, A 276 portant les numéros invariants 0210343V et 051830210344 pour les locaux du magasin Gifi MAG, 2 rue des Tabellions dans la ZAC de Briançon sud dont le propriétaire est le numéro 023+01323D et 183+00079R
 - SCI L'Etoile, section AX 188 portant les numéros invariants 023165500E et 023165501A pour les locaux des enseignes King Jouet, Autour de Bébé et Boulangerie Emile Bec situés dans la ZAC de Briançon sud dont le propriétaire est le numéro 023+01017A
 - SCI Le Chazal, section AW 74 portant les numéros invariants 0230126800D et 0230126801Z, pour les locaux d'Optibois situés dans la ZAC de Briançon sud dont le propriétaire est le numéro 023+1509U et 023+00563U
 - Les Pep Sud Rhône-Alpes, section AE 221 portant le numéro invariant 0153247Z pour les locaux de l'association les Mas des Roseaux situés à Briançon dont le propriétaire est le numéro 023+01504R
 - SCI Immosport Briançon, section AX 446 portant les numéros invariants 0502301211509K et 9002 F portant le numéro invariant 51830211512 pour l'enseigne Intersport située 187 rue des Tabellions à Briançon dont le propriétaire est le numéro 023+01686U et 183+00095V
 - SCI P M F, section AL 230 portant le numéro invariant 0144648E pour les locaux de l'entreprise Miazzi situés 3 route de Gap à Briançon dont le propriétaire est le numéro 023+01769H
 - SAS La Boîte à Outils, section AW 374 portant le numéro invariant 050230175010K pour les locaux de l'Entrepôt du Bricolage situés avenue de Provence dans la ZAC de Briançon sud dont le propriétaire est le numéro 023+01863Y
 - SCI Vamej, section AX 293 portant le numéro invariant 0164747P pour les locaux du magasin Décathlon Essentiel situés 339 route des Maisons Blanches dans la ZAC de Briançon sud dont le propriétaire est le numéro 023+01908E
 - SC LBlame, section C 1601 portant le numéro invariant 0208116X pour les locaux de l'entreprise Chalets Bayrou situés ZA Pont la Lame à Puy-Saint-André dont le propriétaire est le numéro 107+00048P

- SCI Ib Numéro 7, section AW 206 portant les numéros invariants 0185046X et 0185049J pour les locaux de la Boulangerie Marie Blachère situés dans la ZAC de Briançon sud dont le propriétaire est le numéro 023+01910H
- **Précise** que cette exonération annuelle concerne l'année d'imposition 2022.
- **Charge** le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services des Impôts.
- **Autorise le Président** ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à la mise en œuvre de ces exonérations.
- **Demande** aux communes d'afficher la liste des établissements exonérés.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 SEP. 2021**

Date affichage : **28 SEP. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déferé dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.